

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU LUNDI 11 AOÛT 2014**

**A 19 HEURES**

Monsieur le Maire ouvre la séance, en qualité de Président, suite à la convocation qui a été adressée à chaque conseiller le 5 Août 2014, conformément à la procédure prévue par l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**Présents : M. Gilles SALLAFRANQUE - M. Michel JEAN - M. Jean FAYOLLE – Mme Annick GOULEVANT-M. Jacky HALLARD – Mme Muriel BOYER - M. Jean-Marie CHUSSEAU M. Guillaume MARTIN - M. Serge MIQUEL - Mme Annick TETAUD - M. Rénaud BARBOT.**

**Date de la convocation : 5 août 2014**

**Absents excusés : 4 M. Xavier MINGUEZ - Mme Patricia SAID - M. Emmanuel CRÉTIN - Mme Gaëlle SABOURAUD.**

**Absent non excusé : 0**

**Procuration : 1 M. Xavier MINGUEZ a donné procuration à M. Gilles SALLAFRANQUE.**

Monsieur le Maire fait procéder à la désignation du Secrétaire de séance : **M. HALLARD Jacky.**

Il sollicite les conseillers sur le dernier compte-rendu : Pas d'observation.

Monsieur le Maire indique aux Conseillers que le point Office de Tourisme est reporté à une prochaine réunion.

### **RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA SUPÉRETTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail commercial de la supérette arrive à son terme le 31 juillet 2014. Il convient de le renouveler avec la SNC L'IMPRÉVU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- De renouveler le bail commercial de la supérette à la SNC L'IMPRÉVU, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014, selon les conditions du bail en cours.
- Monsieur le Maire est chargé de toutes les démarches, et est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.

## ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL (Plordonnier)

### Entre les propriétaires de Mme LEVET et M. GORGES

#### Accord de principe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LEVET Catherine et M. GORGES souhaitent acquérir le chemin qui dessert leurs deux propriétés à Plordonnier. Ce chemin ne sert plus aux riverains depuis des années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- **De donner un accord de principe, pour vendre une partie du chemin à Mme LEVET et M. GORGES d'une surface d'environ 40m<sup>2</sup>, ainsi que pour vendre la deuxième partie du chemin à M. GORGES d'une surface d'environ 40 m<sup>2</sup>,**
- **De demander l'estimation des domaines,**
- **Que les frais de bornage et de notaire soient à la charge de Mme LEVET Catherine et M. GORGES concernant cette vente,**
- **De procéder à une enquête publique au préalable,**
- **De donner tout pouvoir à M. le Maire pour engager la procédure se rapportant à cette affaire.**

#### RÉFÉRENTS TEMPETE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au courrier de l'Association des Maires de France de la Charente-Mme en collaboration avec ERDF, il est nécessaire de désigner deux personnes « **Référents Tempête** » afin d'organiser au mieux une gestion efficace d'une éventuelle crise suite à un évènement climatique de grande ampleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de désigner **M. Serge MIQUEL**
- et **M. Patrick JAMAIN** comme référents tempête.

#### APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU PISCINE DE SAUJON

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Comité Syndical du SIVU Piscine de Saujon en date du 30 avril 2014 adoptant la modification de ses statuts, afin de les mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et avec l'arrêté préfectoral n°14-575 – DRCTE – B2 du 10 mars 2014 adoptant l'extension et la diminution de son périmètre.

Le Conseil Municipal, de chaque commune membre, est consulté pour approuver la modification des statuts du SIVU annexés à la présente.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer et décide :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts du SIVU piscine de Saujon ci-annexés.

## **INTERVENANTS RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement des rythmes scolaires, d'effectuer des contrats ou convention aux intervenants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches, et est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.**

## **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR ABATTAGE DES ARBRES**

Monsieur MIQUEL Adjoint à la voirie signale au Conseil Municipal qu'il devient urgent d'abattre deux arbres 1 marronnier sur la route de Plordonnier qui cause des dégâts sur la clôture d'un particulier et 1 peuplier à la Coqueterie qui a été planté trop près des habitations.

Sept entreprises ont été contactées et seulement *trois ont répondu* :

<b>Nom de l'Entreprise</b>	<b>Montant TTC</b>
R.P ELAGAGE ET PAYSAGE (Vaux/Mer)	<b>1 080 €</b>
Ent. Forestière B. PAPAIL (Sablonceaux)	<b>1 392 €</b>
ROUSSEAU Fils (St Sulpice de Royan)	<b>900 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- **L'Entreprise ROUSSEAU Fils (St Sulpice de Royan) pour un montant de 900 € TTC.**

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **Lycée Cordouan de Royan**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sensibilisation et de prévention des conduites à risques : tabac, alcool, autres drogues, dépendances y compris au téléphone et à internet, harcèlement auprès des élèves, du CM2 au lycée.

La demande de subvention a pour objectif de financer spécifiquement les frais de transport des élèves de CM2 vers leur collège de secteur où les actions de prévention leur seront proposées.

Faute d'explications plus précises dans le courrier les conseillers décide de reporter cette demande à une prochaine réunion.

**Association «TERRAMORNAC»**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'association «TERRAMORNAC» lui demandant une aide pour le bon fonctionnement de leur manifestation « le marché de potiers ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **De verser la somme de 600 € à l'association « TERRAMORNAC ».**

La séance est levée à 20h30.

**SIGNATURE PV CONSEIL MUNICIPAL DU 11 aout 2014**

<b>N°</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>Fonction</b>	<b>signature</b>	
1	SALLAFRANQUE	Gilles	Maire		
2	HALLARD	Jacky	adjoint		
3	CHUSSEAU	Jean-Marie	adjoint		
4	SABOURAUD	Gaëlle	adjointe		Absente excusée
5	MIQUEL	Serge	adjoint		
6	FAYOLLE	Jean	Conseiller municipal		
7	JEAN	Michel	Conseiller municipal		
8	MINGUEZ	Xavier	Conseiller municipal		A Donné procuration
9	MARTIN	Guillaume	Conseiller municipal		
10	BARBOT	Rénald	Conseiller municipal		
11	BOYER	Muriel	Conseillère municipale		
12	CRÉTIN	Emmanuel	Conseiller municipal		Absent excusé
13	SAID	Patricia	Conseillère municipale		Absente excusée
14	TÉTAUD	Annick	Conseillère municipale		
15	GOULEVANT	Annick	Conseillère municipale		